

- Envoyez-moi \_\_\_\_\_ exempl. de cette feuille de signatures
- Envoyez-moi un bulletin de versement
- Je souhaite participer à la récolte des signatures, contactez-moi svp.

Nom \_\_\_\_\_

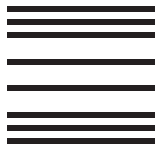
Adresse \_\_\_\_\_

CP / Lieu \_\_\_\_\_

Téléphone / eMail \_\_\_\_\_



INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE  
Pour un revenu de base  
inconditionnel



**B**  
Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale risposta  
Envoi commercial-réponse

EIDGENÖSSISCHE VOLKSINITIATIVE  
«Für ein bedingungsloses  
**Grundeinkommen»**  
Postfach  
8099 Zürich

# Pourquoi un revenu de base en Suisse ?

**2500 francs pour tous :** Chaque personne vivant légalement en Suisse reçoit chaque mois, sans condition, la somme d'argent nécessaire pour pouvoir vivre. Pour les enfants, le montant est échelonné selon l'âge. Riche ou pauvre, seul ou vivant en communauté, actif ou non, peu importe.

**Economie de marché et qualité de vie :** Le succès économique de la Suisse a son revers : de plus en plus de personnes sont sous pression sur leur lieu de travail, les licenciements sont à l'origine d'angoisses existentielles. Le revenu de base organise notre société plus intelligemment. Le potentiel économique de la Suisse peut ainsi être converti en qualité de vie pour tous.

**Plus de sens au travail :** Quantité de travaux non payés sont nécessaires au fonctionnement de la société. En premier lieu, les travaux ménagers, familiaux et les soins. Aujourd'hui déjà, beaucoup de personnes travaillent sans rémunération. Avec le revenu de base, cela serait possible à plus

grande échelle. L'attrait financier d'une activité lucrative serait néanmoins maintenu. Mais la question suivante aurait plus de poids : un travail fait-il sens ?

**Le financement est garanti :** Pour la plupart des gens, le revenu de base ne signifie pas plus d'argent, mais remplace une partie du revenu existant actuel. Il s'ensuit une réduction des coûts salariaux, alors que l'argent ainsi « économisé » à prix égaux est versé dans la caisse du revenu de base. De plus, le revenu de base peut remplacer une partie importante des assurances sociales, sans que les prestations diminuent.

**Liberté et responsabilité :** Chaque personne obtient la possibilité d'exercer un plus grand droit de décision sur sa vie, ce qui favorise une plus grande égalité des chances et plus d'équilibre dans la répartition du pouvoir. Nous nous octroyons mutuellement temps libre et responsabilité. La Suisse devient ainsi plus solidaire, plus vivante et plus confiante.

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE

## «Pour un revenu de base inconditionnel»

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que :

Publiée dans la Feuille fédérale le 11 avril 2012

**Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 11 octobre 2013**

**La Constitution du 18 avril 1999 est modifiée comme suit :**

**Art. 110a (nouveau) Revenu de base inconditionnel**

- <sup>1</sup> La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.**
- <sup>2</sup> Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique.**
- <sup>3</sup> La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base.**

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

**IMPORTANT !** Inscrire uniquement les personnes provenant de la même commune politique sur la feuille de signatures !

Canton		N° postal			Commune politique		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et prénom <small>Ecrire à la main et si possible en majuscules!</small>	Date de naissance <small>Jour Mois Année</small>	Adresse <small>Rue et numéro</small>		Signature <small>(manuscrite)</small>		
1							
2							
3							

Le certificat de droit de vote ci-dessous est obtenu par le Comité d'initiative.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les  (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Barta Gabriel, rue du Lièvre 3, 1227 Les Acacias; Häni Daniel, Gerbergasse 30, 4001 Basel; Müller Christian, Einfangstrasse 16, 8203 Schaffhausen; Piffaretti Ursula, Bundesstrasse 1, 6300 Zug; Praetorius Ina, Kirchenrain 10, 9630 Wattwil; Schlöpfer Franziska, Haslerstrasse 9, 8003 Zürich; Sigg Oswald, Wasserwerkstrasse 33, 3011 Bern; Straub Daniel, Augustinergasse 6, 8001 Zürich

Cette liste complètement ou partiellement remplie est à renvoyer aussi rapidement que possible à : INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE «Pour un revenu de base inconditionnel» / Case postale / 8099 Zurich D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante : [www.inconditionnel.ch](http://www.inconditionnel.ch)

Encart:  
imonea